Nations Unies S/PV.3994



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

3994e séance

Vendredi 30 avril 1999, à 12 h 20

New York

Président :	M. Dejammet	(France)
Membres :	Argentine	M. Ramírez
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Amorim
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/1999/483)

99-85313 (F)

La séance est ouverte à 12 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/1999/483)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental, document S/1999/483. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/489, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution S/1999/489 dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au votre à main levé.

Votent pour :
Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1235 (1999).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont convenus de reporter de quelques jours les séances concernant les demandes d'admission présentées par la République de Kiribati et la République de Nauru.

La séance est levée à 12 h 25.